

A photograph of three people in a modern office setting. A man with a beard and dark hair is on the left, looking towards the center. A woman with long dark hair is sitting at a desk with a laptop, smiling. A woman with curly red hair is standing on the right, holding a document and looking at the others. The background shows office furniture and a staircase.

**PROFESSIONNELS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au 16/01/2025**

(actualisées au 10/07/2025)

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE
DU NORD**



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	GESTION DE LA TRÉSORERIE	23
4 Ouverture, transformation, clôture		23 Épargne bancaire	
4 Services Bancaires de Base		23 Placements financiers	
4 Relevés de compte		23 Frais de transaction	
5 Tenue de compte		23 Cash Management	
6 Services en agence		24 Droits de garde	
		24 Ingénierie sociale et financière	
BANQUE À DISTANCE	7	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	25
7 Par Internet (ordinateur, mobile, tablette)		25 Assurer vos moyens de paiement	
8 Par téléphone		25 Assurer votre famille et votre entreprise	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)		26 Préparer votre retraite	
10 Offres retirées de la commercialisation		26 Assurer vos biens et votre exploitation	
		26 Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	11	OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	27
11 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)		27 Opérations par carte bancaire	
11 Services liés à la carte bancaire		27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
12 Virement SEPA		28 Crédit documentaire (EXPORT)	
13 Prélèvement SEPA / TIP SEPA		28 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
13 Chèques		29 Crédit documentaire (IMPORT)	
13 Effet de commerce		29 Garanties internationales	
13 Offres retirées de la commercialisation		29 Commissions additionnelles	
		29 Opérations de change	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	14	RÉSOLUDRE UN LITIGE	30
14 Espèces		NUMÉROS UTILES	33
14 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)			
14 Offres retirées de la commercialisation			
15 Virement SEPA			
15 Prélèvement SEPA			
15 Chèque			
15 Effet de commerce			
16 Commerce Électronique			
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	17		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	18		
18 Commission d'intervention			
18 Opérations particulières			
18 Incidents de paiement			
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	20		
20 Facilité de caisse et/ou découvert			
20 Financement du cycle d'exploitation			
21 Crédits d'investissement			

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/nord/, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.
Conditions applicables au 16/01/2025.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	Gratuit
• Ouverture d'un compte de campagne électorale ⁽¹⁾	350,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte, prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽²⁾

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
 - un changement d'adresse par an,
 - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
 - la domiciliation de virements bancaires,
 - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
 - les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽³⁾ ou à distance,
 - des moyens de consultation à distance du solde du compte,
 - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
 - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
 - deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
 - la réalisation des opérations de caisse.
- **Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :**
- frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions
 - carte de retrait à usage unique
 - émission et réception de virements internationaux
 - commission de suivi

Gratuit

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Edition de relevé de compte	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé journalier	1,95€ par relevé
– relevé décadaire	1,95€ par relevé
– relevé annuel	Gratuit
• Relevé de portefeuille titres	Gratuit
• Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Dates de valeur	
– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tirée sur la Banque	J ^{(1)+1 jour ouvré⁽²⁾}
– remise de chèque d'un autre établissement	J ^{(1)+1 jour ouvré⁽²⁾}
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (mini 10 jours avant échéance)	J + 4 jours calendaires
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1 jour calendaire
– effet domicilié	J - 1 jour calendaire

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte +X	62,00€ par trimestre et par compte
– Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
• Commission de mouvement	0,15%
– Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors frais bancaires).	
– avec un minimum de	22,00€ par trimestre
• Frais de tenue de compte courant inactif	30,00€ par an ⁽³⁾ dans la limite du solde créateur du compte
– (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	Inclus dans les frais de tenue de compte
– Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	
• Frais de tenue de compte pour les associations à but non lucratif +X	30,00€ par trimestre et par compte
• Derniers comptes annuels non communiqués	75,00€
– (bilan, liasse fiscale, ...)	

(1) J : date de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

+X inclus dans toutes les conventions forfaitisées

(1) Au titre de frais administratifs.

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Hors virements instantanés.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Commission de suivi trimestriel** 192,50€ par trimestre
 - Compte débiteur de 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation.
 - À compter de ces 60 jours de débit dans le trimestre, un jour suffit, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, pour déclencher la tarification de la commission de suivi.
 - Un client qui reste dans son autorisation n'est pas prélevé de la commission de suivi, même s'il est débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre.
 - Les clients titulaires des services bancaires de base, les clients titulaires de l'Offre de Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF) ou les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier sont exonérés de la Commission de Suivi.
- ou
- **Compte dont le titulaire est NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)**

SERVICES EN AGENCE

- Duplicata de relevé de compte en agence**
 - 3 derniers mois **Gratuit**
 - plus de 3 mois **18,00€ HT**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)** **Gratuit**
- Enregistrement d'un changement d'adresse** **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque** **Gratuit**
 - en euros
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Banque Populaire** À partir de 11,00€⁽¹⁾
- Frais de recherche de documents**
 - inférieure à 1 an **16,00€ HT**
 - supérieure à 1 an **35,33€ HT**
- Attestations diverses** **19,00€ HT**
- Conservation du courrier en agence** **172,50€ HT par an**
- Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes** **140,00€ HT**
- Coffre fort (selon disponibilité en agence)**
 - Coût annuel HT de location d'un coffre fort

VALEURS GARANTIES	< 10 dm ³	10<20dm ³	20<30 dm ³	30<40 dm ³	40-60 dm ³	> 60 dm ³
< 10 700€	72,50 €	100,00 €	116,67 €	136,67 €	189,17 €	397,50 €
10 700 - 38 200€	116,67 €	136,67 €	153,33 €	172,50 €	253,33 €	525,00 €
38 200 - 76 300€	136,67 €	153,33 €	189,17 €	226,67 €	308,33 €	649,17 €
76 300€ - 152 500€	143,33 €	158,33 €	199,17 €	236,67 €	316,67 €	662,50 €

- Gestion d'une succession** Nous consulter
- Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation** **3,30€ par carte**
- Accès au service client entrepreneurs⁽²⁾ (sous réserve de disponibilité)** **300,00€ par an**

(1) En fonction du montant du retrait.

(2) Accès à un service client dédié avec un interlocuteur privilégié assurant le traitement de vos opérations courantes, pour davantage de facilité et de fluidité, joignable par téléphone du lundi au vendredi.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Cyberplus Entrepreneur individuel** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA **6,40€/mois⁽²⁾**
- Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet **Gratuit⁽²⁾**
- Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués **6,40€ par mois⁽²⁾**
- Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux **12,90€ par mois⁽²⁾**
- Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) **19,20€ par mois⁽²⁾**

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- Certificat électronique d'authentification 3 SKEY (SWIFT SECURE SIGNATURE KEY)** **142,00 € HT** (pour les 3 ans de validité du certificat)
- Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.
- Certificat numérique CertEurope** Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures. **7,00€ HT par mois**
- SECUR'PASS Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) **Gratuit**
- Mise à disposition d'un Pass Cyberplus** (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)
 - 1^{er} lecteur **Gratuit**
 - lecteur supplémentaire **Gratuit**
 - carte dédiée Pass Cyberplus **14,00€ par an**
- E-Documents Pro** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou opérateur téléphonique.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Gratuit
• Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus ⁽¹⁾	
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ⁽¹⁾	2,60€ par mois
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel ⁽¹⁾	2,60€ par mois
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis	
– par SMS	0,22€ HT par envoi ⁽¹⁾
– par Email	0,22€ HT par envoi ⁽¹⁾
• Coffre-fort numérique (15Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	2,30€ HT par mois
• Turbo Mail : demande de relevé par email	
– 5 envois par semaine	11,20€ par mois
– 3 envois par semaine	10,20€ par mois
– 2 envois par semaine	7,90€ par mois
– 1 envoi par semaine	5,60€ par mois

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance ⁽¹⁾⁽²⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) composez le 01 71 08 71 04 Service gratuit + prix appel	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

À SAVOIR

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

• Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾⁽²⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Moviplus ⁽²⁾	
– information quotidienne	2,70€ par mois
– information hebdomadaire	1,80€ par mois

À SAVOIR

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde de votre compte selon une périodicité adaptée à vos besoins.

• Turbo Fax : demande de relevé par fax	
– 5 envois par semaine	13,00€ par mois
– 3 envois par semaine	11,20€ par mois
– 2 envois par semaine	8,50€ par mois
– 1 envoi par semaine	6,20€ par mois

PAR TÉLÉTRANSMISSION

(échanges de données informatisées)

• Connexion simple	
– Ebics Transport	
• Abonnement	46,00€ HT par mois
– Ebics Transport et Signature – Délégation Simple	
• Abonnement	65,50€ HT par mois
– Ebics Transport et Signature – Délégation Avancée	
• Abonnement	87,00€ HT par mois
– Frais de mise en place par téléphone ⁽¹⁾	76,00€ HT
– Ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)	60,00€ HT par acte
– Ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)	60,00€ HT par acte
– Swiftnet : MT101, MT940, File Act	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Offres Suite Entreprise.com :	
– Forfait Turbo Essentiel	
• logiciel, hébergement, maintenance et support + un support numérique	21,50€ HT par mois
• forfait installation et formation à distance	150,00€ HT
• ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)	30,00€ HT par acte
• ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)	30,00€ HT par acte
– Forfait Turbo Medium	
• logiciel, hébergement, maintenance et support + un support numérique	43,00€ HT par mois
• forfait installation et formation à distance	280,00€ HT
• forfait installation et formation sur site	880,00€ HT
• ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)	60,00€ HT par acte
• ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)	60,00€ HT par acte
– Forfait Turbo Premium	
• logiciel, hébergement, maintenance et support + un support numérique	86,00€ HT par mois
• forfait installation et formation à distance	350,00€ HT
• forfait installation et formation sur site	880,00€ HT
• ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)	60,00€ HT par acte
• ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)	60,00€ HT par acte
– Forfait Turbo Promotion Immobilière	
• logiciel, hébergement, maintenance et support + un support numérique	21,50€ HT par mois
• forfait installation et formation à distance	150,00€ HT
• ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)	30,00€ HT par acte
• ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)	30,00€ HT par acte
– Forfait formation complémentaire à distance ⁽¹⁾	30,00€ HT par intervention
• Sepamail Diamond : Frais de raccordement à l'API (coût projet) ⁽²⁾	Nous consulter
• Sepamail Diamond Tiers prestataire autorisé (sous réserve de disponibilité)	Nous consulter
• Options de Suite Entreprise.com :	
– Sepamail Diamond	
Demande de vérification d'un IBAN	
Français ou Établissement Etranger adhérent Sepamail :	
• Service « High » ⁽³⁾	0,50€ HT par DDV ⁽⁴⁾
• Service « Low » ⁽⁵⁾	0,35€ HT par DDV ⁽⁴⁾
– Service e-facturation	Nous consulter
– Mandat prélèvement dématérialisé (signature électronique)	Nous consulter
– Relevé d'information EBICS	
• Relevé de compte intraday (camt 52)	5,50€ HT par mois
• Relevé mensuel de frais	Gratuit

(1) Au-delà de 6 mois suivant la date d'installation.

(2) Facturé une seule fois à la mise en place.

(3) Traitement immédiat et réponse en quelques secondes.

(4) Demande de vérification. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu.

(5) Traitement par batch, entre 22h et 6h du matin (soit une réponse à J+1 calendaire au plus tard).

Ce service ne concerne que les demandes supérieures à 200 opérations.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou opérateur téléphonique.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- **Suite Connect** 5,50€ HT par mois
L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **Forfait Suite Entreprise.com Basique Pro** 49,50€ HT par mois
– connexion Ebics Transport et Signature en Délégation Simple + un certificat numérique
– hébergement, maintenance et support 172,00€ HT par an
- **Forfait Suite Entreprise.com Essentielle** 99,00€ HT par mois
– connexion Ebics Transport et Signature en Délégation Simple + un certificat numérique
– hébergement, maintenance et support 172,00€ HT par an
- **Forfait Suite Entreprise.com Premium** 121,00€ HT par mois
– connexion Ebics Transport et Signature en Délégation Avancée + un certificat numérique
– hébergement, maintenance et support 172,00€ HT par an
- **Forfait Turbo Suite Entreprise Essentiel** 57,00€ HT par mois
– connexion Ebics Transport + logiciel Turbo + PassCyberplus + carte PassCyberplus
– assistance téléphonique et mise à jour 114,00€ HT par an
- **Forfait Turbo Suite Entreprise Performance** 68,50€ HT par mois
– connexion Ebics Transport + logiciel Turbo avec gestion des mandats SDD + PassCyberplus + carte PassCyberplus + Suite Entreprise Mobile en consultation
– assistance téléphonique et mise à jour 114,00€ HT par an
- **Forfait Turbo Suite Entreprise Expert**
– connexion Ebics Transport et Signature + logiciel Turbo avec gestion des mandats SDD + authentification forte CertEurope + Suite Entreprise Mobile en consultation et validation
 - En délégation simple 91,50€ HT par mois
 - En délégation avancée 114,00€ HT par mois
 – assistance téléphonique et mise à jour 172,00€ HT par an
- **Ajout / suppression / modification d'utilisateur (par utilisateur)** 60,00€ HT par acte⁽¹⁾
- **Ajout / suppression / modification de prestation(s) de service(s)** 60,00€ HT par acte⁽¹⁾
- **Abonnement Suite Entreprise.com + un certificat numérique :** 43,00€ HT par mois
 - Forfait paramétrage par téléphone / Formation e-learning 280,00€ HT
 - Forfait paramétrage / Formation sur site 880,00€ HT

(1) Concerne l'ensemble des offres retirées de la commercialisation.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat) 55,60€
– cotisation carte Visa Business Start

- Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
Carte Visa Business	59,00€	59,00€
Carte Visa Gold Business	142,00€	142,00€
Carte Visa Platinum Business	239,00€	239,00€

- E-Carte 13,80€
- Carte Corporate
 - abonnement 26,00€ par mois
 - cotisation carte visa corporate 5,20€ par mois
 - cotisation carte visa gold corporate 12,40€ par mois
 - options sur différé Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Pour les Contestations Opérations Cartes, appelez* le 09 69 36 06 35 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

* Du lundi au samedi 8h-22h

- Réédition du code confidentiel de la carte 11,00€
- Réédition du code confidentiel de la E-Carte **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Refabrication avant l'échéance à la demande du client 11,25€
- Toute demande urgente de moins de 72h (création, refabrication, réédition du code) 22,50€
- Modification temporaire ou permanente du plafond de retrait et/ou de paiement pour une durée de 30 jours minimum et de 90 jours maximum
 - avec Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**
- Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement pour une durée de 30 jours minimum et de 90 jours maximum 11,50€ par modification
- Modification permanente du plafond de retrait et/ou de paiement 34,50€ par modification (valable 1 an)
- Frais de recherche de facturette carte bancaire dans le cas où la contestation s'avère fondée **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro
 - à compter du 3^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Business Electron 1,00€ par retrait
 - à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• OPPO 24/24

3,95€ par mois

- Le forfait OPPO 24/24 comprend :
- les oppositions sur chèque ou série de chèques
 - la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire
 - la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire⁽¹⁾, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement
 - 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements
 - l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...)
 - la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
 - 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions

VIREMENT SEPA

* À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement

- occasionnel émis entre compte au sein d'un même titulaire Banque Populaire du Nord **Gratuit**
- occasionnel émis vers un autre titulaire et/ou un autre établissement
 - au guichet de votre agence **4,60€**
 - par Cyberplus **Gratuit**
 - par télétransmission **0,23€**
- multiples émis par Cyberplus
 - par remise validée par Internet **Gratuit**
 - par virement **Gratuit**
- multiples télétransmis
 - par remise validée par Internet **Gratuit**
 - par virement **0,23€**
 - par remise validée en agence **9,00€**

• Frais par virement permanent

- initié au guichet de votre banque **1,65€**
- initié par Cyberplus **Gratuit**

• Frais de mise en place d'un virement permanent

- initié au guichet de votre banque **Gratuit**
- initié par Cyberplus **Gratuit**

• Virement de Trésorerie France

- saisi en agence **15,60€**
- télétransmis ou par Cyberplus **8,50€**

• Virement de trésorerie hors France zone SEPA

- frais de saisie en agence **10,70€**
- commission de transfert⁽²⁾ **0,10%**

• Opposition à un virement SEPA avant exécution

- révocation de l'échéance de virement **Gratuit**

• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent

- retrait du consentement **Gratuit**

• Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution

- 13,60€**

• Recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client

- Gratuit**

• Virement SEPA Instantané

	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel	Gratuit

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP SEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement CORE **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement B2B **12,00€**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution – révocation d'une échéance de prélèvement **Gratuit**
- Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement **Gratuit**
- Paiement d'un TIP SEPA **Gratuit**
- Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) **Gratuit**
- Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire) **Gratuit**

CHÈQUES

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile
 - envoi simple **+X** **1,70€ HT**
 - envoi en recommandé **7,35€ HT**
- Confection de lettres chèques **Sur devis**
- Télécollecte image-chèques **Nous consulter**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence **5,84€ HT par chéquier**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **14,00€ par chèque**
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **20,00€**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **20,00€**

EFFET DE COMMERCE

- Effet domicilié à payer – paiement d'une domiciliation **Gratuit**
- Effet non avisé préalablement à l'échéance **22,00€**
- Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client **22,00€**
- Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel **22,00€**

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte à autorisation systématique – cotisation carte Visa Business Electron **53,50€ par an**
- Service Cartego PRO – Service de personnalisation de la carte bancaire **10,80€ par visuel et par an**

(1) Deux mises à disposition de fonds par an, de 2.000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.
(2) Minimum 20,00€.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- Dépôt d'espèces

Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

- Location, Maintenance, Installation

- mise en service 92,00€ HT
- mise en service pour TPE PAX E 600 112,00€ HT
- Intervention sur site Nous consulter

Gamme autonome :

- TPE fixe IP
 - TPE Portable IP
 - TPE Portable GPRS
 - TPE Portable IP GPRS
- À partir de 22,50€ HT par mois
À partir de 27,80€ HT par mois
37,40€ HT par mois
39,00€ HT par mois

Gamme Android :

- TPE ULTRA Portable IP (ex PAX A50) 28,00€ HT par mois
- TPE ULTRA Portable GPRS (ex PAX A50) 33,00€ HT par mois
- TPE Portable IP (ex PAX A 920 Pro) 31,00€ HT par mois
- TPE Portable GPRS (ex PAX A 920 Pro) 36,00€ HT par mois
- TPE FIXE + PIN PAD 29,00€ HT par mois
- TPE FIXE IP 30,00€ HT par mois
- TPE PAX E 600 IP (TPE Caisse + logiciel de Caisse) 73,00€ HT par mois
- TPE PAX E 600 GPRS (TPE Caisse + logiciel de Caisse) 78,00€ HT par mois

- Ajout de lecteur chèque sur TPE

- avec consultation verifiance 14,25€ HT
 - + frais supplémentaire à la consultation du FNCI de la BDF 2,80€ HT
- Nous consulter

- LICENCE LOGICIEL

50,00€ HT par an

- Pack Tourisme (acquisition paiements étrangers)

Nous consulter

- Tap To Pay⁽¹⁾

- application
- commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires
- abonnement

Gratuit

Nous consulter

Nous consulter

- SMILE&PAY lecteur CB⁽²⁾

- lecteur CB
- commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires

Nous consulter

Nous consulter

- ONEY Proximité⁽³⁾ :

- Paylater 3X4X ; 5X12X ; 10X60X

Nous consulter

- Commission appliquée aux transactions par carte bancaire

Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée

- Impayé commerçant sur carte bancaire française

26,75€

- Impayé commerçant sur carte bancaire étrangère

67,00€

- Offre monétique à destination des professions libérales de santé

TRANCHE	MONTANT TOTAL MENSUEL DES TRANSACTIONS	TARIFICATION	
		TERMINAL DE PAIEMENT FIXE	TERMINAL DE PAIEMENT MOBILE
1	Inférieur ou égal à 4 170 €	19€	25€
2	> 4 170 et ≤ 12 500€	35€	41€
3	Au-delà de 12 500 €	0,28% et TPE : 15€	0,28% et TPE : 21€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- TPE GPRS fixe 30,90€ HT par mois
- TPE compact 10,70€ HT par mois

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SEPA

- Réception d'un virement SEPA

Gratuit

- Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées

14,30€ HT

- Service de génération d'IBAN Virtuel (sous réserve d'acceptation de la Banque Populaire du Nord) :

- Frais de mise en place du service 1 500,00€ HT

- Frais d'abonnement mensuel au service, par compte concerné 250,00€ HT

- Commission de traitement par virement reçu à destination d'un IBAN Virtuel 0,20€ HT

PRÉLÈVEMENT SEPA

- Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)

55,00€ HT

- Remise de prélèvements SEPA

Gratuit

- par remise validée par Cyberplus

- par remise télétransmise validée en agence⁽¹⁾ 9,00€

- par prélèvement SDD CORE 0,35€

- par prélèvement SDD B2B 0,45€

- Prélèvement SEPA revenu impayé

12,30€

- Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client

3,80€

- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision

- abonnement mensuel 20,00€

- par représentation d'opération 0,65€

CHÈQUE

- Remise de chèque(s)

Gratuit

- Relevé détaillé de remise de chèques

- suivant le nombre de chèques et par relevé

Nous consulter

- Remise de chèque(s) compensable en France

Gratuit

- date de valeur = J⁽²⁾ + 1 ouvré⁽³⁾
- Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

- Commande de bordereau de remise personnalisée

Gratuit

EFFET DE COMMERCE

- Traitement des remises LCR / BOR

- sur support papier

- par remise 16,00€

- par effet 5,75€

- par Cyberplus ou par télétransmission

- par remise validée par Cyberplus⁽³⁾ **Gratuit**

- par remise télétransmise validée en agence 9,00€

- par effet 0,50€

- Effet prorogé, non avisé

21,00€ par effet

- Retour d'effet impayé

21,00€ par effet

- Effet non rentré d'acceptation

21,00€ par effet

- Avis de sort

21,00€ par effet

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(2) Service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire du Nord.

14 (3) Offre de ONEY Bank proposée par la Banque Populaire du Nord.

(1) Frais tarifés trimestriellement.

(2) J : date de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi. 15

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- **Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Cyberplus Paiement Express⁽³⁾

Transactions effectuées par le commerçant

- frais d'inscription
- abonnement mensuel
- coût par transaction

66,00€ HT
À partir de 12,00€
0,14€ HT sus des
commissions CB

- **Cyberplus Paiement Net⁽³⁾**

Transactions effectuées par le porteur de la carte sur le site internet du commerçant

- frais de mise en service +3D Secure
- abonnement mensuel
- coût par transaction

195,00€ HT
À partir de 22,00€
0,14€ HT sus des
commissions CB

- **Cyberplus Paiement Mix⁽³⁾**

Transactions effectuées par le porteur de la carte sur le site internet du commerçant

- frais de mise en service +3D Secure
- abonnement mensuel
- coût par transaction

1 130,00€ HT
27,00€
0,14€ HT sus des
commissions CB

TARIFS DES OPTIONS PAR MOIS	CYBERPLUS PAIEMENT EXPRESS	CYBERPLUS PAIEMENT NET	CYBERPLUS PAIEMENT MIX
Paiement par formulaire	5,30€ HT	5,30€ HT	5,30€ HT
Carte privative (Amex, PayPal, etc.)	5,30€ HT	5,30€ HT	5,30€ HT
Contrôle des risques niveau 2	-	5,30€ HT	10,50€ HT
Rapprochement bancaire	-	21,00€ HT	26,00€ HT

- **Direct&Proche⁽⁴⁾**

– création de votre site personnalisé
(site vitrine ou site boutique)

Nous consulter

- **PayPlug⁽⁵⁾**

Nous consulter

- **Initiation de paiement par virement HUB PISP⁽⁶⁾ (sous réserve de disponibilité)**

Nous consulter

- **Initiation de paiement par virement BRIDGE⁽⁷⁾**

Nous consulter

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou opérateur téléphonique.

(3) Incluant Gestion Bancaire Simplifiée.

(4) Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire du Nord.

(5) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire du Nord.

(6) Solution développée par BPCE Payment Services.

(7) Solution développée par la société Perspectiveev, proposée par la Banque Populaire du Nord.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOTRE CONVENTION DE RELATION FORFAITISÉE	ATOUT PRO	ATOUT PRO INTEGRAL	ATOUT PRO ENTREPRENEURS	ATOUT LIBERAL	ATOUT AGRI
LE SOCLE					
Sécuripro ⁽¹⁾ - Assurance de vos moyens de paiement	x	x	x	x	x
Oppo 24/24		x	x	x	x
Frais d'envoi de chéquier (envoi simple)	x	x	x	x	x
Chèques de banque	x	x	x	x	x
Cyberplus Basic	x	x	x	x	x
Fructi-Facilités Pro (EI ou société) ⁽²⁾ : version accident 50 000€	x	x	x		
Allo assistance pro	x	x	x		
Frais de tenue de compte (frais de gestion)	x	x	x	x	x
Commission de mouvement (commission de compte)		x	x	x	x
Accès au service client entrepreneurs			x		
LES OPTIONS					
CB Visa Business	Tarif préférentiel : nous consulter				
CB Visa Gold Business					
CB Visa Platinum Business					
Turbo fax (quelle que soit la périodicité)	x	x	x	x	x
Turbo mail (quelle que soit la périodicité)	x	x	x	x	x
Cyberplus Entreprise Basic	x	x	x	x	x
Cyberplus Entreprise Medium	x	x	x	x	x
Cyberplus Entreprise Premium	x	x	x	x	x
Fructi Facilités Pro (EI ou société)⁽³⁾					
Version accident 50 000€	Inclus dans le socle				
Version toutes causes	x	x	x		
DES AVANTAGES EN OPTION					
Votre Terminal de Paiement Electronique (TPE) Contrat commerçant CB	3 mois de location offerts ⁽⁴⁾				
Votre connexion simple et votre abonnement SuiteEntreprise.com	Nous consulter				
COTISATION MENSUELLE DE VOTRE CONVENTION SOCLE / EN FONCTION DE VOTRE CA					
Moins de 150K€	23,60€	31,80€			
De 151 à 300K€	26,60€	37,75€			
De 301 à 750K€	29,50€	43,60€			Nous consulter
De 751 à 1 000K€	33,00€	55,30€	66,50€		
De 1 001 à 1 500K€	33,00€	62,30€	74,80€		
De 1 501 à 3 000K€	-	75,50€	94,40€		
Avec RYTHMÉO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :					
– une carte Visa Business Start		2 niveaux de tarification :			
– un Cyberplus Entrepreneur Individuel		9,90€ jusqu'à 30 K€ de flux			
– un forfait Pro (incluant les frais de tenue de compte et les commissions de mouvements)		débiteur sur les 4 derniers trimestres			
		19,00€ jusqu'à 80 K€ de flux			
		débiteur sur les 4 derniers trimestres			

ASSOCIATIONS

- Cotisation à une offre groupée de services Associations

À partir de 3,30€
par mois

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Limité à une carte par relation bancaire.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Hors offre monétique à destination des professions libérales de santé.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,90€
– plafond mensuel	90 écritures

DÉFINITION

La **commission d'intervention** correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...) Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS COM INTERVENTION**.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur* – frais saisie ATD (10,00% du montant de la créance, plafond fixé à 100,00€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	104,00€ par acte
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé – envoi simple – envoi recommandé	8,35€ 19,80€

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	13,90€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision – inférieur ou égal à 50,00 € – supérieur à 50,00 €	20,10€ ⁽²⁾ 40,10€ ⁽²⁾

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : forfait de chèque rejeté.

• Lettre de garantie chèque	14,17€ HT
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00€
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	15,60€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	34,50€ par chèque

* Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais d'information préalable pour virement, prélèvement ou LCR sans provision⁽¹⁾	13,90€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (maximum 1 par jour)⁽²⁾ – inférieur à 20,00 € – supérieur ou égal à 20,00 €	Montant de l'opération 10,10€ ⁽³⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA⁽²⁾ – inférieur à 20,00 € – supérieur ou égal à 20,00 €	Montant de l'opération 10,10€ ⁽³⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais rejet virement. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾	Gratuit
• Rejet d'effet pour défaut de provision	19,50€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Frais de déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	52,00€
• Frais de traitement carte capturée au DAB en cas d'usage abusif	52,00€

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
Nous consulter
- **Découvert du compte non autorisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
TBB⁽¹⁾ + 9,30%

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- **Commission de dépassement**
3,00% par an

À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3 points.

- **Commission de plus fort découvert**
Nous consulter

À SAVOIR

Commission calculée sur le plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

- **Commission d'immobilisation**
0,75% par trimestre

À SAVOIR

Commission calculée sur les nombres débiteurs lorsque le compte fonctionne à découvert pendant tout le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- minimum d'intérêts
6,90€ par effet

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

- **Mise en place de la convention cadre Dailly**
– commission sur créance cédée
– marché privé
– marché public
– notification
– prorogation
Gratuit
21,40€
53,40€
21,40€
21,40€

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 8,95% l'an en vigueur au 01/10/2024 et susceptible d'évolution.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

- **FlashFactures**
4,95% du montant financé de la facture
- **Affacturage**
Nous consulter
- **Assurance crédit**
Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- **Commission d'engagement**
– perçue sur le montant de l'engagement
– avec un minimum de
2,00% par an
4,90€ par trimestre
- **Etablissement d'un acte de caution**
– Retenue de garantie simple
– Retenue de garantie complexe
– Acte sur-mesure ou acte imposé
45,00€ par acte
122,00€ par acte
170,00€ par acte
- **Frais de mainlevée standard**
18,00€
- **Dénonciation de caution**
66,00€
- **Mise en jeu de la caution bancaire**
116,00€

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- **Prêt moyen, long terme**
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt
Nous consulter
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)
- **Crédit Bail Mobilier**
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt
– modification ou mainlevée de garantie
– gestion d'un sinistre matériel
– contrat couvert par notre assurance groupe⁽¹⁾
– contrat non couvert par notre assurance groupe⁽¹⁾
– mainlevée d'opposition sinistre
– contrat couvert par notre assurance groupe⁽¹⁾
– contrat non couvert par notre assurance groupe⁽¹⁾
– gestion des amendes
– renseignements comptables recherchés pour un tiers
– accord de règlement
– certificat de cession au garage
– certificat de cession au client
– opposition en cas de cession de fonds de commerce
Nous consulter
50,00€
Gratuit
150,00€
Gratuit
50,00€
50,00€
75,00€
50,00€
50,00€
22,00€
50,00€

(1) Contrat d'assurance distribué par les filiales d'assurance du Groupe BPCE, entreprises régies par le Code des Assurances.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Crédit Bail Immobilier	Nous consulter
• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Location longue durée (LLD)	Nous consulter

ASSURANCES LIÉES AUX CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

• Frais d'étude pour délégation d'assurance	Gratuit
---------------------------------------------	----------------

GARANTIES - INSCRIPTION ET RENOUVELLEMENT

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Inscription de gage	185,00€
• Hypothèque maritime	185,00€
• Hypothèque fluviale	185,00€
• Nantissement (de fonds de commerce, de matériel, de créances avec notification, d'actions et gage d'instruments financiers)	275,00€
• Nantissement (de parts de SARL ou SNC / SCI / SCP / Société non cotée)	469,00€
• Délégation sur produits d'assurance vie	À partir de 66,00€
• Rédaction des cautions personnelles sous seing privé et cautions tous engagements	103,00€
• Prise de garantie pour compte commun	Nous consulter
• Suivi des cautions tous engagements et avals sur engagement court terme	16,00€

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
• Annulation de prêt	110,00€ par prêt
• Modifications sans avenant – Modification date d'échéance	22,50€
– Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	45,00€
• Autres modifications, avec avenant	À partir de 385,00€ + frais réels de l'enregistrement
• Transfert de prêt sur un autre bénéficiaire (Transmission Universelle de Patrimoine, Fusion, Substitution emprunteur)	À partir de 385,00€ + frais réels de l'enregistrement
• Mainlevée de garantie hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives	89,00€
• Décompte sur prêt en cours	18,00€ HT
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	66,00€
• Duplicata de tableau d'amortissement actualisé ⁽¹⁾	18,00€ HT
• Délivrance d'une attestation ⁽¹⁾	18,00€ HT
• Montage d'un plan d'amortissement	Nous consulter
• Opposition en cas de cession de fonds de commerce	50,00€ HT
• Gestion d'un sinistre – contrat couvert par notre assurance groupe ⁽²⁾ – contrat non couvert par notre assurance groupe ⁽²⁾	Gratuit 150,00€ HT

(1) Gratuit via l'application mobile.

(2) Contrat d'assurance distribué par les filiales d'assurance du Groupe BPCE, entreprises régies par le Code des Assurances.

ÉPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Relevé d'intérêts Compte à terme :	
– trimestriel	20,00€ par an
– semestriel	10,00€ par an
– annuel	Gratuit
– relevé à la demande	16,00€
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter
• Compte de trésorerie Plus Pro	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Transfert de comptes-titres vers un autre établissement	
– frais fixes	116,00€
– frais par ligne	
– valeurs en dépôts en France	20,00€
– valeurs en dépôts à l'étranger	48,00€
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

FRAIS DE TRANSACTION

	PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR TÉLÉPHONE ⁽¹⁾	EN AGENCE
• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant			
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,54%	1,35%	1,35%
– Commission fixe par transaction	-	3,15€	3,15€
– Minimum de perception	8,50€	16,00€	16,50€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opération sur valeurs étrangères	Nous consulter
------------------------------------	----------------

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

• Ordre transmis et non exécuté (gratuit avec EspaceBourse)	Gratuit
• Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾	
– OPC Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors réseau Banque Populaire	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

• Autres instruments financiers	Nous consulter
---------------------------------	----------------

CASH MANAGEMENT

• CASH POOLING	Nous consulter
----------------	----------------

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou opérateur téléphonique.

(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement, semestriellement ou annuellement et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de la bourse du trimestre, semestre ou année qui précède.

• Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION
Valeurs Zone Euronext hors Groupe	0,26% HT	26,67€ HT	854,17€ HT
Valeurs hors Zone Euronext			
Valeurs Groupe au sein d'un portefeuille mixte	0,13% HT		

Nombre de lignes dans le portefeuille	MOINS DE 9	DE 9 À 25	PLUS DE 25
Commission fixe par ligne du portefeuille (en plus de la commission proportionnelle)	5,21€ HT	4,75€ HT	4,17€ HT

• Portefeuille sans valeur inscrite ou composé uniquement de valeurs Groupe **32,00€ par an** prélevé trimestriellement

• Parts sociales **Gratuit**
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.

• Frais de gestion d'un compte-titres **Application des droits de garde**
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• Rétrocessions **Nous consulter**

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• Gestion déléguée de votre compte-titres ou contrat de capitalisation assurance
– Frais **Nous consulter**

• Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération **Gratuit**

• Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol **+X** **56,00€ par an**
des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

• Sécuri Association⁽²⁾ **Nous consulter**

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• FRUCTI-Facilités Pro⁽³⁾
– version Accident - Maladie
– montant garanti 12 500€ **75,00€ par an**
– montant garanti 25 000€ **150,00€ par an**
– version Accident
– montant garanti 50 000€ **60,00€ par an**

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre du contrat FRUCTI-Facilités Pro permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽³⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• Homme Clé +⁽³⁾ **Nous consulter**

• Prévoyance Pro +⁽³⁾ **Nous consulter**

À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽³⁾

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

+X Inklus dans toutes les conventions forfaitisées

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- ASSUR-BP Santé Profil Pro⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel⁽²⁾)

Nous consulter

À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- FRUCTI épargne +⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- Assur-BP Auto du Pro⁽¹⁾
- Assur-BP multirisque Pro⁽¹⁾
- Allo Assistance Pro⁽⁴⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁵⁾
- Protection Financière Pro⁽¹⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre)⁽⁵⁾ (ce produit n'est plus commercialisé)

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- CERAMIK, FRUCTI Pro Prévoyance⁽⁴⁾
- FRUCTI Pro retraite⁽²⁾ / FRUCTI Agri retraite⁽²⁾

Nous consulter

Nous consulter

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat plan Épargne et Retraite.

- (1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.
- (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.
- (3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.
- (4) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.
- (5) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- Frais de tenue de compte en devises⁽¹⁾ 75,00€ par an
- Commission de change⁽¹⁾ 0,05%
– avec un minimum de 15,00€
- Commission de compte en devises (de mouvement)⁽¹⁾ 0,025%

À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	OPÉRATIONS EN € DANS LA ZONE EEE ⁽²⁾	OPÉRATIONS EN DEVISE ⁽⁴⁾ OPÉRATIONS EN EUROS, HORS ZONE EEE ⁽²⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% ⁽³⁾ du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Commission de retrait : 3,50€ + 3,00% ⁽³⁾ du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)		Commission de retrait : 5,60€ + 2,90% ⁽³⁾ du montant du retrait

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA
 - saisi en agence 4,60€
 - télétransmis ou par Cyberplus 0,23€
- Frais de mise en place :
 - d'un virement hors zone SEPA
 - d'un virement en devise dans la zone SEPA
 - frais de saisie en agence 10,70€
 - commission de transfert⁽⁷⁾ 0,10%
 - frais de virement papier
 - télétransmis ou par Cyberplus
 - commission de transfert 0,10%
 - avec un minimum de 20,00€
- Frais de correspondant à l'étranger
Ces frais sont à la charge du donneur d'ordre en fonction du pays. Nous consulter

- (1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.
- (2) Voir détail zone EEE en page 32.
- (3) Hors taux de change.
- (4) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.
- (5) Gratuit avec Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
- (6) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec Visa Business Electron ou Visa Business. À compter du 3^{ème} retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.
- (7) Minimum 20,00€.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Par effet	
– simple	0,10%
– avec un minimum de	18,00€
– documentaire	0,20%
– avec un minimum de	49,00€
– frais de dossier	16,50€
– frais d'aval	1,00% par an
– avec un minimum de	106,00€
– frais d'acceptation	22,00€

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)

À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification	0,10%
– avec un minimum de	90,00€
• Confirmation	Nous consulter
• Levée de documents	0,125%
– avec un minimum de	115,00€
• Acceptation	0,50%*
– avec un minimum de	142,00€
• Négociation	0,125%
– avec un minimum de	115,00€
• Transfert de Crédoc	0,10%
– avec un minimum de	85,00€
• Modification	70,00€
• Examen de documents (Crédoc notifié par une autre banque française)	90,00€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés.

• Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de la zone SEPA	Gratuit
• Par virement non SEPA reçu en euros ou en devises⁽¹⁾	16,50€
• Par effet	
– simple	0,10%
– avec un minimum de	18,00€
– documentaire	0,20%
– avec un minimum de	42,00€
– frais de dossier	16,50€
– frais de relance	39,00€
– frais d'acceptation	0,20%
– avec un minimum de	28,00€

* Par trimestre indivisible.

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré ainsi que la commission de change si virement reçu en devise.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• Frais de dossier	Nous consulter
• Ouverture de Crédoc irrévocable	1,00% par an*
– avec un minimum de	108,00€
• Utilisation	0,125%
– avec un minimum de	100,00€
• Modification durée et montant (minimum de 108 €)	1,00% par an*
• Autres modifications	83,00€
• Acceptation	1,00% par an*
– avec un minimum de	108,00€
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ Portail TRADE EXPERT (Crédoc/Remise documentaire)	Nous consulter
• Frais de projet	60,00€

GARANTIES INTERNATIONALES⁽³⁾

• Émissions par la Banque Populaire du Nord	
– ouverture	1,00% par an*
– avec un minimum de	108,00€
– frais d'actes :	
– acte simple	100,00€
– acte complexe	Nous consulter
– avenant	100,00€
• Reçues par la Banque Populaire du Nord	
– notification	0,10%
– avec un minimum de	100,00€

COMMISSIONS ADDITIONNELLES⁽³⁾

• Acquis Swift et demande de justificatif de paiement	5,60€ HT
• Edition d'avis d'opéré	2,70€ HT
• Frais d'envoi par courrier express	
– France	17,00€ HT
– Étranger	39,00€
• Effet impayé, réclamé, non domicilié, prorogé	21,00€
• Commission de réparation	19,20€
• Ouverture de compte à l'étranger	Nous consulter

OPÉRATIONS DE CHANGE⁽³⁾⁽⁵⁾

• Mise en place opération en devises	17,00€
• Levée ou prorogation couverture à terme	17,00€

* Par trimestre indivisible.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à internet et/ou opérateur téléphonique.

(3) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽⁴⁾⁽⁵⁾.

(4) Voir détail zone EEE en page 32.

(5) Si devises, la commission de change s'ajoute.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Votre réclamation auprès de la Banque Populaire du Nord

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier : BANQUE POPULAIRE DU NORD
Service Relation Clients - BP 349 - 59020 Lille Cedex

Par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

Par téléphone : **0 800 007 800** Service & appel gratuits

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire du Nord vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : en cas de litige

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

Par Internet (contact dans les 48 heures) :
<https://mediateur-credit.banque-france.fr>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur des entrepreneurs individuels auprès de la FNB - 20 / 22 rue Rubens, 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de :

Natixis Intérépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784,00 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€
RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.
59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Prévoyance Pro +, FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et PER I sont assurés par :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776,00 €
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Homme Clé Plus est géré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance

BPCE Prévoyance

Société Anonyme au capital de 13 042 257,50 €
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
Siège administratif : 4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 PARIS Cedex 12
Tél : +33 1 58 19 60 00

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par :

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212,00 €
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

entreprise régie par le code des assurances.
Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8.
490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000,00 €
36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €
110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682.
Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE.
SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585,00 €
34 Avenue de Flandre 59 170 Croix
546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

Perspecteev est une société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, tue de la pierre levée, 75011 PARIS

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- www.banquepopulaire.fr/nord/ rubrique MON COMPTE
- Application Banque Populaire rubrique COMPTES
- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)
Depuis la France, au : 01 71 08 71 04, Service gratuit + prix appel
Depuis l'étranger, au : +(33)1 71 08 71 04, Service gratuit + prix appel

Assistance TPE

Du lundi au samedi de 7h30 à 19h30

03 66 33 03 30 Service gratuit + prix appel

Assistance Cyberplus Paiement

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

09 69 37 80 07 Service gratuit + prix appel

Échange de Données Informatisées

03 28 45 62 10 Service gratuit + prix appel

Service International

03 28 45 62 57 Service gratuit + prix appel

Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 8h à 22h

09 69 36 06 35 Service gratuit + prix appel

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.
- **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/nord

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable- 457 506 566 RCS Lille métropole TVA FR 71 457 506 566 - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01 QHINQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photo : Shutterstock.
Document non contractuel - Avril 2025.



**BANQUE
POPULAIRE** 
DU NORD